



Assemblée Générale Ordinaire
Jeudi 19 mai à 18 h
Au foyer d'Arzens



Sommaire

1. Rapport Moral
2. Rapport Financier
3. Rapport d'Activités
4. Membres du CA
5. Questions Diverses
6. Conclusion

Introduction :

Après avoir excusé les personnes qui n'ont pas pu assister à la réunion, Monsieur Jean Claude Pérez, président, remercie Monsieur Pistre Jean Claude, Maire d'Arzens pour son accueil, et déclare l'assemblée générale ordinaire du Pays Carcassonnais ouverte à 18 heures, le 19 mai 2011.

1. Adoption du compte-rendu

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 4 décembre 2008 a été adopté à l'unanimité tel que distribué avec les convocations.

2. Ordre du jour



1. RAPPORT MORAL

A l'heure où l'on parle de la suppression du pays il m'apparaît opportun de rappeler quelques précisions à la notion du pays.

3 textes de loi ont défini et précisé les modalités d'organisation :

- **Loi Pasqua du 4 février 1995 loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,**
 - c'est la consécration législative des pays.
- **loi Voynet du 26 juillet 1999. Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.**
 - c'est la reconnaissance du pays comme territoire de référence pour la politique d'aménagement du territoire.
- **loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003.**
 - elle a assoupli et simplifié les procédures de constitution des pays édictée par la loi Voynet.

Le Pays est alors défini comme un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou social porteur d'un projet de développement durable.

Le pays ainsi créé a donc pour vocation de conduire des missions d'animation, de coordination, d'impulser les réflexions, et de mener des études sur son territoire.

C'est un territoire librement organisé sur une démarche volontariste.

C'est sur ces bases que le Pays Carcassonnais a été reconnu en 2005, avec l'adoption de sa charte de développement rassemblant 78 communes et près 40 000 habitants.

L'opération pouvait se révéler délicate, pourtant le travail déjà réalisé aujourd'hui prouve que l'association a répondu à un réel besoin.

Nous sommes ainsi devenus un relais pour nos partenaires financiers du Conseil Général de l'Aude, du Conseil Régional du Languedoc Roussillon, de l'Etat et les acteurs locaux, pour la mise en œuvre des financements croisés nécessaires pour la réalisation de ces projets structurants dans le cadre des contrats évitant ainsi la dispersion des fonds.

Puisqu'il s'agit d'un rapport moral, il me semble pouvoir dire que dans nos contrats, même s'ils sont loin d'être parfait, que toutes les actions qui ont été engagées, elles ont pris en compte l'ensemble du territoire, sans aucune partialité ni favoritisme.

Ainsi, le pays, a permis d'accompagner de très nombreux projets par exemple :

- La maison de la truffe à Villeneuve Minervoise
- L'aménagement du Moulin de Brousse
- Le Pôle d'Excellence Rural du Haut Cabardès
- La médiathèque sur la CDC Piémont d'Alaric
- Le Jardin médiéval présenté par la CDC Cabardès au Canal du Midi
- La création de logements sociaux sur la commune du Mas Cabardès
- La Halte Nautique de La Redorte
- etc...

Le Pays a également réalisé les études suivantes :

- Un schéma local d'organisation touristique
- Une étude sur les équipements culturels et sportifs
- Une étude sur les infrastructures économiques
- Une étude sur la vie associative
- Une charte paysagère et patrimoniale

Toutes ces études ont permis d'avoir une réflexion globale du territoire et aujourd'hui elles doivent devenir un outil d'aide à la décision pour les collectivités territoriales.

Il ne s'agit pas de croire que nous avons aujourd'hui élaboré des méthodes de travail, mais ce qui est sûr, c'est que nous travaillons au quotidien, avec détermination et volonté, et surtout de manière partenariale et transversale.

Toutefois je regrette que l'agglomération du Carcassonnais ne nous a pas rejoint en 2005. Cette décision a été pénalisante pour notre territoire.

Il aura fallu attendre **2010 pour que l'agglomération du Carcassonnais nous rejoigne**. Et au moment où nous espérons mener à l'échelle de notre **nouveau territoire : Une étude sur une politique d'habitat et un schéma territorial de services**, la plus grande incertitude est de mise quant à l'avenir du pays.

La réforme des collectivités supprime d'un trait de plume l'existence juridique des pays, elle remet en cause cet élan, qui s'est peu à peu construit, et consolidé autour de la notion « **Pays.** »

En refusant de reconnaître l'apport des pays dans le développement local :

- C'est **nier l'action de toutes les forces vives**
- C'est **nier la mobilisation de tous les acteurs**, qu'ils soient publics ou privés, et qui apportent et partagent chaque jour leurs compétences, leurs capacités d'expertises au service du développement de notre territoire.

Et aujourd'hui, je suis convaincu que seul le pays offre cet espace de débat, d'échange, de concertation qui est nécessaire à la définition d'opérations efficaces, et qui répondait à la multiplicité des besoins.

Mais la suppression de l'article 22 de la LOADT (**Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.**) constitue surtout un véritable retour en arrière pour la vie démocratique locale.

Cette suppression fait peser une lourde menace sur le conseil de développement, qui est la seule instance rendue obligatoire par la loi pour associer les habitants et les forces vives des territoires ruraux à la définition de leur avenir.

Les conseils de développements comptent parmi les précieux et trop rares espaces de débats et de construction d'une intelligence collective, capable de rapprocher les élus et les citoyens. C'est un lieu d'impulsion, d'innovation, d'évaluation et même de prospective. Ils symbolisaient pleinement « la nouvelle gouvernance territoriale ».

Sans cadre juridique et sans une reconnaissance apportée de la part de l'Etat, il est en effet à craindre que ces démarches ne soient plus soutenues par les élus locaux.

Le pays Carcassonnais se trouve donc à la croisée de chemins stratégiques, impactant son avenir, mais aussi je le crois au développement de notre territoire.

Dans un contexte de raréfaction des fonds publics, le pays s'est recentré sur les missions qui ont présidé à sa création c'est-à-dire la politique touristique et patrimoniale.

Le Pays Carcassonnais possède un fort potentiel d'attractivité touristique, mais notre territoire est mal connu. Que peut-on dire de la notoriété tel : le Minervois, le Cabardès, la Montagne Noire, la Malepère, etc... par rapport à la Cité de Carcassonne. Aujourd'hui par l'adhésion de l'agglomération de Carcassonne au Pays Carcassonnais, Carcassonne constitue la locomotive de l'ensemble en raison de son potentiel touristique.

Il y a des gains à faire en terme d'économie d'échelle, de mutualisation, de stratégie commune, aussi est-il nécessaire de **travailler à coordonner les acteurs à l'échelle d'une destination** afin de mettre en place une stratégie de promotion cohérente qui renforcera l'image de notre territoire.

Le pays Carcassonnais avec l'agglomération de Carcassonne est un territoire cohérent, homogène, qui ne se décrète pas mais qui se constate comme un pôle touristique rassemblant tous les éléments essentiels à l'organisation et présente déjà une offre touristique conséquente comme destination touristique.

Face à ce constat, le 6 mai 2010, à l'unanimité les présidents des communautés de commune, Agglomération du Carcassonnais et conseillers généraux du Pays Carcassonnais ont décidé de travailler sur une structuration pour créer un office de tourisme intercommunautaire à l'échelle du territoire pour créer la destination « Pays de Carcassonne ».

S'appuyant sur l'étude du Schéma Local d'Organisation Touristique (SLOT) menée par le Cabinet CRITER qui a fait apparaître « *que de nombreux projets touristiques épars étaient portés à bout de bras par les communes et/ou intercommunalités du Pays, et la nécessité de mieux s'organiser pour avancer ensemble et de manière coordonnée, de manière à ne former qu'un seul interlocuteur, auprès des institutions départementales et régionales, dans le cadre des différents programmes coordonnés ou autres dispositifs (Europe, Etat, Région, etc.)* ».

Dans un marché hyperconcurrentiel, il est devenu primordial que l'ensemble du territoire suive une stratégie commune afin de promouvoir l'ensemble de la destination **Pays de Carcassonne – Terre de séjours**.

C'est pourquoi la mise en place d'une structure unique permettra de construire ensemble, de manière harmonisée, une stratégie du développement touristique visant à créer cette véritable destination de séjours tout en jouant la carte de la complémentarité entre les territoires, pour demeurer concurrentiel et développer **l'économie touristique du territoire, 1er secteur d'activité économique de notre Département**.

Ce que l'on peut dire sur la réforme des collectivités territoriales, qui annonce des changements et des évolutions d'ici 2014, que ces transformations radicales toucheront notamment des communautés de communes qui n'auront pas une taille suffisante, et que ces transformations auront des conséquences sur leur capacité à générer de l'ingénierie et de l'accompagnement de leurs projets.

Certains se posent la question « était-il nécessaire de se structurer pour la mise en œuvre d'une politique touristique si les territoires ne savent pas avec quel regroupement vont –il se retrouver demain??? »

Je répondrai à cette question :

1. La proposition de modification du paysage institutionnel présenté par Mme le Préfet de l'Aude le 9 mai dernier, qui répond essentiellement au souhait du gouvernement visant à une simplification du paysage institutionnel, ne porte bien évidemment nullement obstacle à la pertinence et à la légitimité de ce projet, car l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération ne recouvre pas l'intégralité du territoire du Pays.
2. Aujourd'hui Carcassonne est intégrée au pays, tout comme d'ailleurs la Communauté d'agglomération de Carcassonne, mais cette dernière ne dispose que d'une compétence Tourisme limitée, qui ne lui permet pas d'œuvrer en vue d'une politique touristique commune.

Aussi nous devons tous ensemble nous structurer, nous organiser, pour demeurer concurrentiel et conserver notre place dans le tourisme. Nous avons sur notre territoire une offre de qualité et des atouts majeurs, mais ils sont à renforcer et à valoriser.

Nous devons nous doter d'un projet ambitieux pour les prochaines années, et **le syndicat mixte destiné à créer un office de tourisme intercommunautaire sur le territoire sera le socle commun à l'ensemble des acteurs de la mise en marche du tourisme**.

Cette structure nous permettra de développer un véritable partenariat public/privé, avec une forte implication des prestataires touristiques.

Alors on peut encore attendre..... Mais pendant ce temps d'autres territoires avancent, et ils agissent... !!!

Aujourd'hui nous avons les délibérations approuvant la poursuite de la démarche de structuration des communautés de communes et de leurs communes suivantes :

- CDC du Cabardès Montagne noire
- CDC minervois au Cabardès
- CDC Haut Cabardès
- Commune de Carcassonne

Dans les prochains jours :

- CDC piémont d'Alaric ainsi que celle du Canal du Midi au Cabardès doivent délibérer

Cela prouve qu'aujourd'hui malgré un contexte difficile, malgré de nombreuses inquiétudes, il apparaît essentiel de croire que tout est encore possible, car, quel que soit le devenir du pays nul ne pourra empêcher les communes et les communautés de communes de s'allier pour dessiner ensemble un avenir.

C'est à nous, tous les acteurs qui participent à la dynamique du pays, à son action quotidienne au service de la qualité de vie sur notre territoire, de décider de l'évolution et de l'avenir de cet espace avec les partenaires institutionnels et financiers.

C'est pourquoi je souhaite que nous continuions à travailler ensemble au devenir de notre territoire, dans le respect de nos principes fondateurs qui sont la solidarité urbain-rural, la cohésion du bassin de vie, la mutualisation des compétences locales, et le partenariat élus socio-professionnels.

C'est à nous, qui participons à la dynamique du territoire, à son action quotidienne, **de décider de l'évolution de son avenir.**

Enfin je tenais à remercier très sincèrement tous les rapporteurs de commissions pour leur implication au sein du Pays.
Je vous souhaite une très bonne assemblée générale.

2. RAPPORT FINANCIER

1. Bilan Financier 2009-2010

Le Président passe la parole à Madame Marie Françoise Robert, expert-comptable pour la présentation des comptes 2009-2010.

Celle-ci a contrôlé la comptabilité et précise qu'elle est conforme à la loi. IL n'y a pas d'observation sur la sincérité des informations fournies par le Pays Carcassonnais.

Aucune remarque n'a été formulée, l'assemblée vote à l'unanimité les comptes de 2009 et 2010.

2. Budget primitif 2011

Le président passe la parole à Mr André Durand, trésorier de l'association.

Le pays est au service des intérêts du territoire, c'est pourquoi depuis 2005 ses financements sont majoritairement issus de ses collectivités membres, la cotisation s'élève à 2 € par habitant, des subventions du département de l'Aude et de la Région Languedoc-Roussillon.

Toutefois la participation financière partielle ou inexistante de certaines collectivités adhérentes met l'association dans une situation inconfortable par manque de trésorerie et inéquitable entre les différentes communautés de communes et Mr le Trésorier souhaite qu'un effort soit fait afin de pouvoir régler les cotisations dans le 1^{er} semestre de l'année.

Mr le Trésorier rappelle que le conseil d'administration propose de maintenir la cotisation 2011 à :

- 0.40 € par ressortissant pour les chambres consulaires.
- 2€ /habitant pour les communautés de communes et les 2 communes hors intercommunalité.
- 10 € pour les membres du conseil de développement.
- 15 € membres non actif du pays.

Le budget prévisionnel a été préparé en tenant compte de ces recettes.

Proposition : Le président propose aux membres présents de délibérer sur cette proposition.

Décision : cotisations proposées adoptées à l'unanimité.

3. Les grandes lignes de la comptabilité 2011

Concernant le personnel :

En 2010 nous avons recruté Céline Maraire sous contrat d'accompagnement pour un an renouvelable une fois, en qualité de secrétaire avec une formation touristique sur deux ans.

Mais en fin d'année 2010, le gouvernement a suspendu les CAE en cours, et a mis en place des CAE avec de nouveaux critères d'éligibilités

- Chômeur de longue durée, et plus de 50 ans.

Dans ces conditions Céline Maraire ne pouvait plus bénéficier du renouvellement de son contrat CAE à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le conseil d'administration en date du 3 mars dernier, a autorisé le Président à signer un contrat pour 6 mois renouvelable une fois pour lui permettre de terminer sa formation.

Cette dépense sur un an est intégrée sur le budget prévisionnel 2011.

Budget prévisionnel 2011

Le budget prévisionnel s'équilibre d'un montant de **353 134 €**

Les principaux postes de charges de fonctionnement :

Principaux poste	Montant	% par rapport au budget
Honoraires : Etudes /Charte paysagère	27 661 €	8 %
Frais liés à l'activité Tourisme	100 533 €	28 %
Frais de personnel	148 363 €	42 %
Charges de fonctionnement général	76 577 €	22 %
Total	353 134 €	100 %

Principaux poste	Montant	% par rapport au budget
Services extérieurs	204 771 €	57.99%
Charges de personnel	148 363 €	42.01%
Total	353 134 €	100 %

Origine des produits de fonctionnements du pays

Produits d'exploitation : 353 134 €

Les produits		Montant	% par rapport au budget 1-
cotisation	chambres consulaires	1 302 €	0.51%
	Membres	5 278 €	2.08%
	Cdc	146 940 €	58.00%
Subvention	Conseil régional	50 000 €	19.72%
	Conseil général	50 000 €	19.72%
1 -Total sans action et reliquat		253 520 €	100 %
Subvention sur action	Diren	7 519 €	
	Guide 2 ^{ème} édition	17 095 €	
Subvention 2010	A percevoir en 2011- Solde Conseil général	25 000 €	
	Conseil Régional	50 000 €	
2 -Total produits		353 134 €	

Remarque :

Recettes du budget de fonctionnement sans les actions ni reliquat : (253 520 €)

- Les subventions de la région et Département : représentent 39.44 %
- Les cotisations CDC 58 %
- Les membres 2.09%
- Rappel les charges du personnel représentent : 42 %

Les subventions de fonctionnement du Conseil Régional et Départemental servent à financer la majeure partie de l'ingénierie du Pays Carcassonnais.

La participation des collectivités territoriales et des membres, finance les actions cohérentes du pays.

Dans les dépenses de fonctionnement sont intégrées :

- Dépenses de fonctionnement tourisme :
 - guide des 8 circuits
 - plan de marketing : bon plan week end,
 - formation des agents OT.
- Dépense étude charte paysagère
- Dépenses honoraires cabinet pour la structuration touristique
- Dépenses de fonctionnement général.

Dans les recettes de fonctionnement :

- Subvention du Conseil Régional et Général :
- Le reliquat des recettes de 2010
- Cotisations des communautés de communes : 2 € par habitants.

Prospective après 2011 :

Aujourd'hui nous sommes assurés du soutien financier du Conseil Général de l'Aude et nous attendons la notification du Conseil Régional du Languedoc Roussillon, qu'advient-il, si ces deux partenaires réduisent ou suppriment leur participation au bon fonctionnement du Pays ???

Dans les prochaines années, l'enjeu sera de pérenniser ces moyens et notamment de trouver les financements nécessaires à la réalisation des actions prévues.

L'avenir de notre territoire se joue sur la mise en œuvre rapide de la structuration touristique pour la concrétisation des projets existants dans le tourisme, culture, patrimoine et viticulture.

3. RAPPORT D'ACTIVITES :



1. Rapport d'Activités / Perspective 2011 :

Commission Patrimoine

Rapporteur Monsieur Daniel Foussat.



L'essentiel du travail de la commission Patrimoine a été l'élaboration de la charte paysagère et patrimoniale.



Réunions :

- 2009 : **4 réunions du comité de pilotage**
- 2010 : **6 séminaires :**
 - 02/02/2010 : « Comment continuer à valoriser les bâtis de caractère ? »
 - 10/02/2010 : « Comment valoriser et considérer les structures naturelles et construites du paysage ? »
 - 12/02/2010 : « Quels paysages viticoles préserver ? » « Quels projets de paysage avec les énergies renouvelables ? »
 - 26/02/2010 : « Comment étendre les bourgs et village d'aujourd'hui ? »
 - 26/03/2010 : « Transformation du paysage »
 - 23/09/10 : « Quelle stratégie de communication mettre en place autour de la charte architecturale et paysagère ? »

18 novembre 2010 : Validation des documents de la charte par le comité de pilotage
20 janvier 2011 réunion plénière présentation de la charte.

La charte a été élaborée par le Cabinet Urbane et Amidev, ce dossier a reçu un soutien financier de la Région, du Département, et de l'Europe.

Au moment du lancement de l'étude (juin 2009) pour l'élaboration de la charte, le pays regroupait 78 communes réparties en 7 communautés de communes et deux communes distinctes.

Les communes de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne n'ont pas été incluses dans ce périmètre, car l'Agglomération du Carcassonnais était également dans une démarche de SCOT et ils n'ont pas répondu favorablement à nos sollicitations.

Aujourd'hui la charte paysagère et architecturale est terminée, c'est un document contractuel qui concrétise l'engagement librement consenti de tous les élus des communes du pays et des partenaires concernés.

La charte est un document public écrit et cartographique contractuel, non contraignant sur le plan juridique car non opposable aux tiers. Ce n'est pas une liste de contraintes, mais au contraire des propositions partagées. Il ne tient qu'aux acteurs du territoire qu'elle couvre, d'en faire au-delà d'un outil de travail, un véritable « acte d'engagement » pour préparer l'avenir.

Aujourd'hui la charte est terminée (document consultable sur le site www.payscarcassonnais.com) mais elle nécessite des moyens financiers, réglementaires et humains, pour permettre d'assurer l'animation, sa cohérence et sa traduction dans les documents d'urbanisme, dans les projets locaux.

Comment sensibiliser les élus et habitants à leur environnement bâti et naturel, et accompagner les personnes privées dans leur projet, alors qu'on sait qu'aujourd'hui, que la réforme des collectivités remet en cause l'avenir du Pays ?

Mais nous ne voulons pas que l'élaboration de la charte paysagère et architecturale reste lettre morte et son efficacité dépend de la vie qui lui sera donné.

Nous voulons :

- **éditer cette charte,**
- **réaliser une exposition itinérante,**
- **organiser des réunions publiques et professionnelles**
- **nous pouvons envisager d'organiser des événements autour de l'architecture et du paysage,**
- **mettre en place un observatoire photographique du paysage**
- **etc....**

Ce travail de mise en cohérence, animation et coordination doit être prévu dans la future structuration du Pays Carcassonnais à vocation touristique regroupant les missions de préservation et valorisation des ressources du **patrimoine, tourisme et culture**, et qui devra prendre en considération les communes de la communauté d'agglomération du Carcassonnais et l'élaboration de son scot.

Nous avons transmis une copie de cette charte sous forme de CD à toutes les intercommunalités, mais dès à présent je suggère au Président, d'organiser une réunion plénière sous format papier, pour rendre cet acte solennel.



2. Rapport d'Activités / Perspective 2011 : **Commission Viticulture** **Rapporteur Monsieur Gilles Foussat.**



Les actions de la commission viticulture sont transversales avec celles des commissions tourisme et culture.

Réalisation 2009/2010 et qui se poursuivent pour 2011 :



1. Marchés de producteurs de pays (MPP) :

Le pays Carcassonnais s'est associé à la Chambre d'agriculture pour organiser des marchés de producteurs de pays sur son territoire

Le concept des marchés de producteurs de pays est nationalement reconnu, ils offrent aux habitants et aux visiteurs un temps convivial valorisant les produits du terroir.

Dans le département de l'Aude ils sont gérés par la Chambre d'agriculture qui s'appuie sur l'Association « le village des producteurs de pays ».

Au niveau du département :

- en 2009 : 5 marchés ont été organisés
- et en 2010 : 15 marchés

Concernant le Pays Carcassonnais, le premier marché de producteur de pays a eu lieu

- en 2009 à CAPENDU,
- en 2010 à Villeneuve Minervois (4 marchés de juin à septembre et un marché à CAPENDU)

Pour 2011 :

Un marché de producteur de Pays est prévu :

- sur la communauté du Minervois au Cabardès pour la journée AMETHYSTE
- sur le territoire de la communauté du Haut Minervois : les marchés sont prévus sur la commune de Caunes Minervois et sur la commune de La Redorte.
- Trésors d'Alaric à Capendu.



La Chambre d'agriculture a son propre réseau de communication pour l'ensemble des marchés organisés sur l'Aude pendant la période estivale.

Les marchés de producteurs de pays dépendent d'une charte nationale signée avec les organisateurs, qui authentifie le marché.

Ainsi, ne sont acceptés que les producteurs au sens agricole du terme. Toutefois, une tolérance est acceptée pour les artisans (essentiellement ressortissants de la chambre des métiers). Les commerçants ou revendeurs de produits même locaux ne sont pas acceptés.

Le partenariat est formalisé par une convention entre la collectivité, la chambre d'agriculture et le Pays qui communique cette manifestation sur tout le territoire.

2. Label Oenotourisme « vignoble et découvertes »

Le pays a participé à la présentation par ATOUT France du label oenotourisme « Vignoble et découverte »

Cet appel à projet a été lancé en 2010 et doit répondre à un cahier des charges :

Deux sessions de labellisation:

- 15 mars 2011 pour la première
- 15 septembre 2011.

Concernant la marque Vignobles et découvertes, elle est attribuée sur décision du ministre en charge de l'agriculture et du ministre en charge du tourisme pour une durée de 3 ans

Atout France nous a conseillé de nous structurer avant de déposer une candidature, car la pertinence et la cohérence du projet de destination est prioritaire dans l'appel à projet. D'autant plus que la candidature, la gestion et l'animation de la marque sur le territoire doit être confiée à un **Référent UNIQUE**, et à ce jour nous n'avons pas cette légitimité.

3. Groupe d'Action Locale : GAL des pays vignerons au cœur de l'Aude Pays Cathare.



Rappel :

Le Groupe d'Action Locale s'organise sur le périmètre suivant :

- Pays Corbières & Minervois dans son ensemble
- Pays Carcassonnais dans son ensemble (celui-ci ne comprenant pas l'agglomération de Carcassonne)
- Pays de la Narbonnaise, sauf la ville de Narbonne qui compte plus de 35 000 habitants et n'entre donc pas dans les critères de recevabilité de la candidature).

Intitulé du Gal : GAL des pays vignerons au cœur de l'Aude Pays Cathare

Stratégie : mise en place d'un système productif agricole local

Priorité ciblée : commercialisation et promotion des produits agricoles locaux

Ainsi, le territoire du GAL rassemble 193 communes, organisées en 15 Communautés de communes. La population du périmètre se situait à 123 326 habitants en 1999.

Le GAL permet de soutenir les producteurs dans la maîtrise des différentes facettes des métiers du circuit-court.

A ce jour nous avons le territoire du Haut Minervois qui a sollicité le GAL concernant :

- la coordination et promotion des évènementiels à dominante agricole
- structuration d'un collectif agricole

Et la communauté de communes du Minervois au Cabardès, pour l'organisation de Marché de producteur de pays.

Concernant le GAL, nous formulons 2 remarques :

1. Concernant l'animation : nous ne pouvons pas faire l'information et la communication du Gal sur tout le territoire, par manque de moyens humains.
2. Il est très difficile de présenter un projet qui puisse intéresser les autres territoires du GAL.

Le pays corbières minervois structure porteuse du Gal a proposé à chaque pays un conventionnement conformément à la demande du comité de sélection précisant les engagements de chaque pays.

Cette convention précise la participation financière **pour le fonctionnement de chaque pays à hauteur de 7 273 € par an.**

Le président propose de maintenir la cotisation de fonctionnement pour un montant de 7 273 €.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Le prochain comité de programmation est prévu le mercredi 8 juin prochain de 9 h30 à 12 h à Carcassonne.

4. PARTENARIAT :

Partenariat Sites touristiques et Viticulteurs :



Devant la difficulté pour certains Sites Touristiques d'avoir des Viticulteurs pour des dégustations et des ventes de leurs produits sur place, le Pays Carcassonnais a lancé une opération « pilote » entre les Châteaux de Lastours et les viticulteurs du Pays.

L'objectif étant que chaque visiteur doit avoir la possibilité de goûter et surtout d'acheter du vin pendant toute la saison estivale (au minimum, de juin à septembre)

Vu le succès de cette manifestation, cette dernière est reconduite chaque année.

3. Rapport d'Activités / Perspective 2011 : Commission Culture Rapporteur Monsieur Michel Yvon.



L'action culturelle est principalement de la compétence des communes et des communautés de communes et le pays est l'échelle pertinente de la concertation des actions et de la mise en réseau des acteurs.

Ainsi le pays Carcassonnais a mis en cohérence les actions culturelles en :

- Encourageant et soutenant les initiatives artistiques et culturelles du territoire.
- En encourageant l'émergence des projets.
- En impulsant de nouvelles articulations entre la commune de Carcassonne et l'agglomération du Carcassonnais et le territoire du Pays Carcassonnais.

Actions 2009-2010 et qui se poursuivent en 2011 :

Bar des Sciences :



Le pays a obtenu le label « bar des sciences »

Le principe est simple : réunis autour d'un verre, les personnes intéressées se voient présenter les intervenants – des spécialistes avertis du sujet traité à qui ils sont invités à poser leurs questions. C'est une rencontre avec des chercheurs qui viennent partager leur passion. Des chercheurs qui vont au-devant du public pour revaloriser la culture scientifique, et pour palier à l'insuffisance de culture générale en la matière.

Convivial et interactif ce type d'animation permet d'aller au fond des problèmes sans dramatiser tout en participant au débat public sur de grands sujets de société à connotations scientifique et technologique.

Cette démarche citoyenne permet en effet de redonner un sens à la science. La recherche et les nouvelles technologies sont en effet des vecteurs fondamentaux de partage des connaissances et des savoirs. Il faut que la science retrouve sa place d'élément moteur d'une démocratie participative vivante.

Le bar des sciences rassemble autour d'un sujet choisi à l'avance, des personnes de tous âges et horizons souhaitant communiquer de façon informelle et conviviale avec des spécialistes du sujet traité.

La mise en place des bars des sciences sur le territoire du Pays Carcassonnais a pour vocation de favoriser l'information, les échanges et le débat entre la science et la société.

Les thèmes sont choisis en fonction de l'attente du public, du goût des organisateurs, des thèmes de l'année et des institutions.

Comment se déroule un Bar des Sciences ?

La rencontre est organisée au bistro d'Augustin à Carcassonne, l'entrée est libre. Ils sont animés par **monsieur Farid Kerdouche, de la radio Contact FM.**

Après une courte présentation des intervenants et de leur spécialité, la parole est donnée à la salle.

30 à 40 personnes ont participé aux bars des sciences suivants :

- 12 mars 2009 l'avenir du big-bang
- 19 novembre 2009 les risques naturels en méditerranée occidentale
- 18 mars 2010 Energie solaire
- 21 octobre 2010 archéologie et territoire
- 31 mars 2011 chimie du futur

Pour 2011, l'organisation des bars des sciences sera assurée par la Mairie de Carcassonne et le Pays Carcassonnais assurera la coordination de cette manifestation.



Participation du Pays :

En partenariat avec la radio RCF, le pays anime une émission de radio une fois par mois, c'est une manière de faire connaître les hommes et les femmes qui font le tourisme en pays de Carcassonne. Vous pouvez réécouter ces émissions sur notre site www.payscarcassonnais.com



A ce jour nous avons découvert :

- Les lamas de la Montagne noire
- Le gouffre de Cabrespine
- L'espace Pierre sèche d'Aragon
- Le château l'Amiral à Aigues Vives
- Le moulin à papier de Brousse
- Les Carrières de Marbre de Caunes Minervois
- Les bateaux Lou Gabaret de Carcassonne

Depuis 2005 date de la création du Pays Carcassonnais nous avons regretté, de ne pouvoir travailler avec Carcassonne et l'agglomération de Carcassonne. Aujourd'hui, nous commençons à tisser des liens pour trouver une complémentarité et non être concurrents dans les actions culturelles.

En effet un comité de pilotage avec la mairie de Carcassonne, l'agglomération du Carcassonnais, l'office du commerce, les chambres consulaires et le pays, s'est constitué pour coordonner des manifestations : fête du vin, marché d'artisans d'art, marché de Noël etc. C'est une manière aussi d'intégrer des acteurs culturels locaux dans ces animations.

Dans le même esprit une première réunion a eu lieu le 10 mai dernier entre le Pôle Culturel de la ville de Carcassonne et les acteurs culturels ruraux du pays, pour arriver à une coordination culturelle et mutualiser les moyens.



Un partenariat s'est fait pour l'organisation de la Fête de St Nicolas, La fête de la St Nazaire et prochainement pour les médiévales.



Diffusion :

Dans l'attente de la création d'un agenda, le Pays transmet aux membres de son réseau et par la voie informatique, les animations culturelles du Territoire quelques jours avant la date prévue, ceci afin d'activer le réseau et de contribuer ainsi à la venue d'une clientèle élargie.

Diffusion également sur le site Facebook « Pays de Carcassonne- terre de séjours. »

Aide aux porteurs de projets :

Le Pays Carcassonnais apporte un soutien administratif à tous les porteurs de projet culturel pour concrétiser leur projet.

Pour 2011 :

La commission culture qui est intégrée à la commission Développement économique /tourisme a la volonté de :

- d'éditer un agenda des manifestations,
- un site Internet avec toutes les associations référencées ainsi que leur action.

Cela implique des moyens financiers et humains, mais aujourd'hui la réforme des collectivités remet en cause l'avenir du Pays, et nous ne pouvons engager financièrement ces actions et les mettre en œuvre sans l'assurance que dans les prochains mois nous aurons toujours le soutien financier de nos partenaires Conseil Régional et Département de l'Aude sur l'organisation fonctionnelle du Pays Carcassonnais.

C'est pourquoi je fais le souhait au nom de la commission culture, que si nous arrivons à nous fédérer autour d'un syndicat mixte nous pouvons alors espérer, que ces actions soient pérennisées au sein de cette nouvelle organisation qui deviendra entièrement complémentaires avec les actions touristiques.

4. Rapport d'Activités / Perspective 2011 : **Commission Tourisme** **Rapporteur Monsieur André Durand.**



Voyage d'étude en Pays de l'entre deux mers.

9 janvier 2009 : Le Pays Carcassonnais a emmené Elus, Techniciens et les Prestataires touristiques à la découverte du Pays touristique de l'Entre Deux Mers en Région Aquitaine.



Ce territoire, en Pays Touristique depuis 15 ans, nous a expliqué à travers les témoignages de ses Elus, de ses Techniciens et de ses prestataires touristiques, l'origine de sa création et sa nécessité économique d'une telle structure.

Cette journée a permis de découvrir l'organisation touristique de ce Pays.

Rappel : concernant le slot :

En 2006 le slot avait préconisé 2 schémas d'organisation, car Carcassonne ne faisait pas Partie du territoire du Pays Carcassonnais.

1^{ère} solution : en attendant Carcassonne

Mettre en place un pays d'accueil à l'échelle du Pays qui coordonnerait 2 offices de tourisme intercommunautaires avec signature d'une convention de partenariat avec Carcassonne.

2^{ème} solution : avec Carcassonne

Un Office de tourisme intercommunautaire à l'échelle du territoire pour créer la destination Pays de Carcassonne.

Aujourd'hui la solution idéale qui était souhaitable est devenue possible pour construire un Office de tourisme intercommunautaire à l'échelle du Pays.

Situation aujourd'hui :

Le pays a missionné le cabinet Delsol, le Cabinet Criter et le Cabinet 2i Conseil pour l'élaboration d'une étude juridique, administrative et financière sur une structuration touristique.



L'étude a été présentée à l'ensemble de élus le 9 et 10 septembre et 25 et 26 novembre 2010 (document consultable sur www.payscarcassonnais.com) et devant la commission tourisme le 22 juin 2010 et le 19 octobre 2010.

Cette étude préconise la création d'un syndicat mixte pour porter un office de tourisme intercommunautaire.

La mise en place de cette structure unique permettra d'unir les moyens et d'instaurer la complémentarité entre outil d'animation et de promotion, tout en tenant compte des ressources touristiques fortement identitaires de chaque territoire.

Un projet de délibération de principe a été adressé à l'ensemble des collectivités du territoire (commune du Pays et de l'Agglomération) pour permettre aux élus territorialement concernés par ce projet, de se prononcer, en faveur ou non, de ce projet.

La présente délibération de principe, purement consultative, vise à recueillir l'avis des conseillers sur ce projet, de sorte à mieux apprécier la légitimité de ce dernier et d'engager la poursuite de la démarche de la deuxième phase opérationnelle pour la mise en œuvre fonctionnelle.

Qui consiste à :

- Définir la compétence tourisme
 - La rédaction des statuts du syndicat
 - La rédaction des statuts de l'office de tourisme intercommunautaire,
 - Le suivi et l'assistance dans le cadre de cette phase, comprenant la réponse aux différentes questions ponctuellement posées.
- **L'objectif** d'une nouvelle organisation s'est de se doter dans le respect de la compétence tourisme et des prérogatives des collectivités, une organisation qui réponde aux besoins des clients et favorise le développement économique du tourisme

Il faudrait pour chaque office de tourisme membre du pays Carcassonnais **défendre la destination : Pays de Carcassonne – terre de séjours** dans son ensemble autant que son territoire de prédilection dans un esprit de solidarité, en intégrant que la concurrence s'exerce à l'échelon national, voire international.

- **Le projet :**
 - avoir un positionnement : Pays de Carcassonne terre de séjours,
 - avoir une ambition politique : développer le tourisme à l'échelle de la destination
 - favoriser l'attractivité du territoire, valoriser ses richesses ; les retombées économiques
- **Avoir une stratégie :**
 - travailler au développement d'un tourisme « toutes saisons »
 - mobiliser l'ensemble des acteurs autour de cette destination
- **Un travail de structuration de la destination :**
 - pour développer des produits touristiques
 - à contribuer à promouvoir la destination
 - pour développer la commercialisation de l'offre touristique
 - avoir un site Internet

Formation :

Parallèlement à la mise en œuvre de la structuration, des journées de formations actions à destination des techniciens touristique ont été organisées par le Pays Carcassonnais en partenariat avec la Fédération des Pays Touristiques du Languedoc- Roussillon.

Ainsi 10 journées de formation sont programmées chaque année depuis 2009, pour la mise en place d'un plan marketing touristique du pays de Carcassonne.

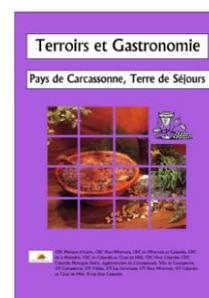
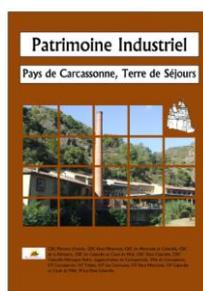
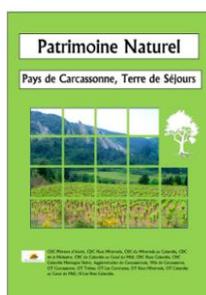


Ces journées de formation- action regroupent 14 personnes techniciens des Offices de tourisme et Syndicat d'initiative et agent de collectivité, lorsque que sur les territoires il n'y a pas d'office de tourisme (Tous les territoires sont représentés) et le pays.

L'objectif est de trouver un positionnement marketing de territoire.

Il s'agit de former les techniciens des OT/SI à la réalisation d'un **observatoire local** et l'inventaire **touristique du territoire** car il est indispensable en effet de bien connaître l'offre pour mieux la promouvoir et mieux la vendre **ENSEMBLE**.

L'observatoire local et l'inventaire touristique sont deux étapes fondamentales dans la stratégie marketing car faire du marketing c'est d'abord bien connaître son offre, puis identifier le marché et ses clientèles pour ensuite adapter des produits qualifiés et envisager des actions de promotion et commercialisation (**Ces documents sont consultables au Pays Carcassonnais.**)



Réalisation :

En 2009-2010 : Edition du guide des 7 circuits :

200 000 exemplaires en Français
100 000 exemplaires en Anglais
3 000 exemplaires en occitan



L'objectif était de générer de l'économie sur le territoire, de répertorier tous les points forts du territoire (paysages remarquables, monuments, sites ludiques, artisans de qualité, restaurants, caveaux de dégustation...) et de fédérer tous les acteurs professionnels autour de ce produit.

Les Bons plans Week-end : Se sont des courts-séjours aux tarifs attractifs



En 2010 réalisation de 8 propositions de séjours court sur son territoire classé par thématique : gastronomie – vin- patrimoine – randonnée- couple- famille.

En 2011 : 2 produits supplémentaires ont été créés.

Aujourd'hui le Pays Carcassonnais peut proposer 10 bons plans pour permettre à la Clientèle de passer au moins une nuit sur notre territoire en lui proposant des activités.

Ces produits sont commercialisés par l'agence de voyage SudFrance.fr

Pour 2011 :

La commission tourisme a validée la réédition du **guide des 7 circuits qui va devenir le guide des 8 Circuits.** (Un circuit a été rajouté, intégrant un circuit autour de l'agglomération du Carcassonnais)

100 000 ex en Espagnol
200 000 ex en Français
100 000 ex en Anglais.

Les prestataires mentionnés dans ce guide, doivent signer un engagement avec le pays, en acceptant les conditions de la convention.

Les prestataires concernés ont été conviés à une réunion organisée pour chaque circuit :

- Le 27 avril 2011 à la Marbrerie à Caunes minervois – circuit Montagne Noire
- Le 28 avril 2011 à l'Apostrophe à Montolieu – circuit autour du village du Livre
- Le 3 mai 2011 à l'Arzenais à Arzens – circuit Malepère Pierre Noiret et Agglomération du Carcassonnais
- Le 4 mai 2011 Ô fil de l'Ô à Marseillette – circuit Alaric- Minervois
- Le 11 Mai 2011 au Moulin à Papier à Brousses et du puits du Trésor à Lastours – circuits Pierre et Homme – escalier Ciel.





Café de Pays pour 2011 :

Aujourd'hui ils sont 16 en Languedoc Roussillon à avoir le label Café de Pays. Ce sont d'abord des lieux conviviaux, animés par des hommes et des femmes qui veulent faire de leur établissement une vitrine de l'ambiance de leur territoire.

Les cafés qui souhaitent intégrer ce label, doivent respecter plusieurs engagements comme proposer des produits locaux, organiser des animations culturelles hors saisons et mettre à disposition de la documentation touristique locale.

En partenariat avec la FRPAT le pays Carcassonnais s'engage vers une démarche de labellisation de « café de pays » sur son territoire. Une première visite à eu lieu avec une qualitiennne le 5 mai dernier en vue d'une démarche de labellisation pour :

- La marbrerie à Caunes Minervois
- Le café le druide à Aragon
- L'auberge des Ardeillès à Lespinassière.

Le pays Carcassonnais a décidé de soutenir techniquement cette initiative qui vise à maintenir et développer les activités économiques existantes.

Participation du Pays :

En 2009-2010 et qui se poursuivent en 2011

En 2010 :

- Le Pays Carcassonnais a assisté à la 2ème assise Régionale du Tourisme à Montpellier.
- salon oenotourisme

Pour 2011 :

- Le 28, 29 et 30 septembre à Bergerac, le pays Carcassonnais sera cité en exemple par le Cabinet Criter sur « la concrétisation d'un slot. » au 21^{ème} université d'été du tourisme rural.

Les Partenariats :

En 2009-2010 et qui se poursuivent en 2011

- **Avec l'AFPA** : les stagiaires de l'AFPA ont distribué 4500 guides des 7 circuits aux commerçant de la Bastide de Carcassonne ; Cette opération sera renouvelée pour 2011.



- **Avec le Comité Départemental du tourisme :**
 - Bourse d'échanges de documentation touristique
 - Édition de la carte touristique
 - Destination pour Tous : le CDT a été retenu comme territoire pilote sur le dossier « canal du midi (pays Cathare). Le pays participe au comité de pilotage
 - Topo-guide
 - Participation aux salons et Foire : ex Aude Pays Cathare à Toulouse



- **Avec le CDT, Chambres consulaires :** organisation d'un éducteur à destination des professionnels du tourisme ambassadeurs de l'Aude Pays Cathare sur le territoire du Pays Carcassonnais visite de :
 - Les Cammazes (découverte des sources du canal du midi et de la voute de Vauban)
 - La prise d'Alzeau et Montoliou village du livre à travers 2 ateliers réalisés par l'Atelier du livre et la Calligraphe Lucille Gesta.



- **Avec l'Agence de voyage SudFrance.fr :** pour la commercialisation des produits. « bons plans ».



- **Avec les ASF :** Pour l'animation de l'Aire d'autoroute de la Cité (14 juillet 2009-2010 et 2011 : les prestataires touristiques du Pays Carcassonnais animent des ateliers ludiques, pour permettre aux 1500 touristes présents sur l'aire d'autoroute du Belvédère d'Auriac en attente du feu d'artifice, de découvrir notre territoire.



PER :



C'est un appel à projet qui vise à répondre à une série d'enjeux et d'ambitions prioritaires pour l'Etat dans un objectif de cohérence et de développement local.

Pour soutenir le développement économique des territoires ruraux, l'Etat s'est engagé dans une démarche de labellisation : les Pôles d'Excellence Rurale.

Le gouvernement affirme ainsi que ces territoires possèdent une attractivité et qu'ils doivent être mieux mis en valeur. L'objectif est de stimuler et de sélectionner des espaces porteurs de développement et de dynamisation du monde rural.

Les dossiers déposés au 20 octobre dernier devaient répondre à 2 enjeux majeurs :

- ↳ Accroître la capacité économique et valoriser les atouts des territoires ruraux.
- ↳ Répondre aux besoins des populations dans le domaine des services au public.

Un travail préparatoire a été conduit à l'initiative des services de la Préfecture pour déposer un dossier de candidature au Pôle d'excellence rurale 2^{ème} vague. Avec la constitution d'un groupe de pilotage composé de :

- ↳ membre de la commission tourisme,
- ↳ Technicien des chambres consulaires,
- ↳ technicien du Conseil général,
- ↳ technicien du Comité département de tourisme

Après plusieurs rencontres, chacun des partenaires présents a pu confirmer l'intérêt de l'engagement d'une démarche commune, axé sur l'économie touristique, qui est l'enjeu prioritaire pour le territoire, et de déposer un dossier de candidature intitulé :

Pays de Carcassonne : terre de séjours
Une offre d'excellence à construire,
Une destination à partager

Un des enjeux majeurs est d'arriver à irriguer l'ensemble du territoire et notamment les zones les plus rurales en organisant une offre attractive permettant de mieux gérer les flux.

Encore faut-il que le territoire rural propose un tourisme d'excellence, c'est à dire structuré, novateur tout en étant authentique, qualitatif et professionnel.

C'est dans cet esprit que le pays Carcassonnais a proposé cette candidature pour permettre aux zones les plus rurales de monter en gamme et de se fédérer.

Les opérations présentées sont des opérations d'investissement. Elles s'inscrivent dans les trois axes complémentaires pour pouvoir bâtir et promouvoir une offre « produits » cohérente avec la logique de destination retenue.

Axe 1 : Moderniser l'accueil et les outils de médiation culturelle

Ces opérations s'inscrivent dans la construction d'une offre patrimoniale de sites pôles sur le territoire permettant de garantir de bonnes conditions d'accueil du public et suscitant l'intérêt grâce à la création ou modernisation d'outils de médiation culturelle.

Axe 2 : Diversifier et accroître l'offre d'hébergement et de loisirs haut de gamme et répondant aux aspirations « confort, authenticité, nature »

Pour construire une offre de séjours et mettre en marché des produits touristiques, il est indispensable d'associer des prestations de visites, d'activités, de loisirs et d'hébergement. En complément de l'offre de visite et telle que décrite dans l'axe un, ce deuxième axe doit permettre de renforcer l'offre qualitative en matière d'hébergement et de loisirs.

Axe 3 : Mettre en réseau, organiser, communiquer, promouvoir

La montée en gamme de l'offre et la circulation des flux s'accompagne d'un travail d'organisation, de communication, et de promotion.

Après plusieurs réunions de travail, le groupe de travail avait entériné l'intérêt pour structurer et organiser à l'échelle du territoire du Pays Carcassonnais un pôle d'excellence rurale autour de la thématique : **Pays de Carcassonne – terre de séjours.**

Un des enjeux majeurs était d'arriver à irriguer l'ensemble du territoire et notamment les zones les plus rurales en organisant une offre attractive permettant de mieux gérer les flux dans une logique de complémentarité autour du patrimoine historique, et culturel exceptionnel, vecteur du tourisme touristique.

Ce dossier avait le soutien du Conseil Général de l'Aude, il avait une cohérence à l'échelle du Département et du Pays Carcassonnais, mais n'a pas été retenu au plan National.



4. Modification des membres du CA

Mr le Président informe des changements dans le 2^{ème} collège suite aux élections Régionales et Cantonales;

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2^{ème} COLLEGE : 14 MEMBRES

Monsieur Robert ALRIC Conseiller Général du Canton de Capendu
Monsieur Jacques ARINO Conseiller Général du Canton de Carcassonne II
Monsieur Francis BELS Conseiller Général du Canton du Mas Cabardès
Madame Maryline MARTINEZ Conseillère Régionale Languedoc Roussillon remplace Mme Tamara Rivel
Monsieur Henry GA RINO Conseil Régional Languedoc Roussillon
Madame Tamara RIVEL Conseillère Générale du Canton de Carcassonne Est remplacé Mr Marc Deblonde
Madame Aline JALABERT Conseillère Générale du Canton de Saissac
Monsieur Régis BANQUET Conseiller Général du Canton d'Alzonne
Monsieur Alain GINIES Conseiller Général du Canton de Peyriac Minervois remplace Mr Jean José FRANCISCO
Monsieur Alain MARCAILLOU Conseiller Général du Canton de Conques/Orbiel
Monsieur Jean-Claude PEREZ Député Maire de Carcassonne
Monsieur Pierre SARCOS Conseiller Général du Canton de Carcassonne Centre
Monsieur Alain TARTIER Conseiller Général du Canton de Carcassonne Sud
Monsieur Christian REBELLE Conseiller Général du Canton de Montréal

- Les Autres Collèges restent inchangés.

Et propose Monsieur Alain Giniès, conseiller Général du canton de Peyriac Minervois, au poste de 1er vice président en remplacement de Mr Jean José Francisco.

Proposition adoptée à l'unanimité par les membres présent.

5. Questions diverses

a. CONTRAT DE PAYS POUR INFORMATION

La Région Languedoc Roussillon n'a pas souhaité reconduire le principe des contrats de pays pour l'année 2010. Les porteurs de projets (collectivités, associations) qui envisageaient de solliciter un financement du Conseil Régional ont dû se mettre directement en contact avec les services concernés.

Pour 2011, le pays Carcassonnais n'a pas sollicité les porteurs de projets pour remplir les fiches actions présentant leur projet. Mais l'association du Pays Carcassonnais mène toujours une mission générale d'animation du territoire, au travers de l'émergence des projets et l'assistance au porteur de projets, par sa présence sur le terrain et aide au montage des dossiers.

b. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU PAYS

En date du 25 novembre 2010, le Conseil Général de l'Aude nous a fait part de la résiliation de la convention de mise à disposition pour les locaux du siège du Pays Carcassonnais. 14, rue du 4 septembre au 31 mai 2011.

Le nouveau siège du Pays sera transféré dans les locaux de la Mairie de Carcassonne au 15-17, rue Jean Bringer.

Une convention de mise à disposition sera signée entre la commune de Carcassonne et le Pays Carcassonnais, à compter du 15 juin 2011 à titre précaire pour une année, renouvelable une fois.

Cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer mensuel de 300 € comprenant la prise en charge de l'eau, l'électricité et de l'entretien ménager.

6. Conclusion :

Au vu des rapports d'activités, on peut dire que le Pays remplit réellement sa vocation de conduire des missions d'études, d'animation et de coordination.

Dans le contexte de la réforme nous devons poursuivre nos efforts pour promouvoir le pays et ses initiatives. Il nous apparaît aujourd'hui essentiel de souligner et de valoriser les bénéfices concrets que nos initiatives apportent à nos communes, et surtout à leurs habitants et de croire que tout est possible lorsqu'il y a la volonté de faire !

Je remercie Monsieur Pistre, maire d'Arzens pour son accueil, et je vous invite à participer à l'apéritif offert par la Municipalité.

Séance levée à 20h 15

